

ELNE, le 26 juin 2024

Mairie
14 Boulevard Voltaire - B.P.11 - 66002 ELNE Cedex
Tél. 04 68 37 38 39
Courriel : mairieelne@ville-elne.com
Site : www.ville-elne.fr

Monsieur Antoine PARRA
Président de la C.C.A.C.V.I.
3, Impasse Charlemagne
66700 Argelès-sur-Mer

Réf : NG – GC - MAI

Dossier suivi par Marie-Ange IZQUIERDO

Objet : Demande de subvention au titre des Fonds de concours

PJ : 1 dossier complet

Monsieur le Président de la Communauté de Communes,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, un dossier de demande de subvention pour l'opération d'aménagement de « 3 coutures » sur la RD914A (Avenue Narcisse Planas) au titre des fonds de concours.

La présente demande est en lien avec le travail réalisé sur les mobilités actives au sein de la commune. Le plan de mobilités apaisées et les priorités d'interventions ont été définitivement adoptés au premier trimestre 2024, il s'agit de le mettre en œuvre avec une priorité donnée à relier les pôles de vie et les quartiers entre eux et permettre le franchissement des grands axes qui aujourd'hui fragmentent le flux des mobilités douces sur la commune.

Parmi les problématiques majeures relevées : les questions liées au stationnement, aux mobilités douces, à la place de la voiture dans le cœur urbain, mais aussi le réaménagement de la traversée de la commune, de l'entrée nord à l'entrée sud pour résoudre les problèmes de sécurité routière (urgence impérieuse de diminution de la vitesse du flux automobile).

J'espère que le dossier joint et l'ensemble de ces précisions vous apporteront tous les renseignements nécessaires à l'étude de notre demande. Bien entendu, je reste à votre disposition pour tout complément.

Avec mes remerciements anticipés pour la bienveillance avec laquelle vous voudrez bien examiner le présent dossier, je vous prie de croire, Monsieur le Président de la Communauté de Communes, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Vice-Président du Conseil Départemental,
Nicolas GARCIA



Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20241021-DL2024-0241-DE
Date de télétransmission : 23/10/2024
Date de réception préfecture : 23/10/2024

DOSSIER DE DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS EXERCICE 2024

**Opération de Travaux d'aménagement de « 3 coutures » Avenue N. Planas :
Aménagement de l'axe routier (exD914) en faveur des mobilités douces, mise en
sécurité & reconnexion du centre ancien avec les nouveaux quartiers.**

DOCUMENTS JOINTS :

- **COURRIER DE DEMANDE A L'ATTENTION DE Monsieur le Président**
- DOSSIER DE PRESENTATION DU PROJET – NOTE TECHNIQUE (Annexe « Aménagement de 3 coutures Av.Planas »)
- PLAN DE FINANCEMENT
- ATTESTATION DE NON-COMMENCEMENT D'EXECUTION
- DEVIS ET DÉTAILS ESTIMATIFS

DOSSIER DE DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS EXERCICE 2024

**Opération de Travaux d'aménagement de « 3 coutures » Avenue N. Planas :
Aménagement de l'axe routier (exD914) en faveur des mobilités douces, mise en
sécurité & reconnexion du centre ancien avec les nouveaux quartiers.**

DOCUMENTS JOINTS :

- **COURRIER DE DEMANDE A L'ATTENTION DE Monsieur le Président**
- DOSSIER DE PRESENTATION DU PROJET – NOTE TECHNIQUE (Annexe « Aménagement de 3 coutures Av.Planas »)
- PLAN DE FINANCEMENT
- ATTESTATION DE NON-COMMENCEMENT D'EXECUTION
- DEVIS ET DÉTAILS ESTIMATIFS

DOSSIER DE PRÉSENTATION DU PROJET :

**Opération de Travaux d'aménagement de « 3 coutures » Avenue N. Planas :
Aménagement de l'axe routier (exD914) en faveur des mobilités douces, mise en
sécurité & reconnexion du centre ancien avec les nouveaux quartiers.**

Elne : Une commune urbaine et littorale

La commune d'Elne est située à l'extrême sud du territoire national, dans le département des Pyrénées-Orientales, en Région Occitanie (fig. 1). Actuellement, la commune d'Elne compte près de 10 000 habitants.

Le territoire communal, d'une superficie de 2 129 hectares, est situé au cœur de la plaine du Roussillon, à 12 km au Sud-Est de Perpignan, à 5 km de la mer Méditerranée et à seulement 25 km de la frontière espagnole. Il dessine une forme d'escargot qui se développe en rive gauche de la rivière Tech, de part et d'autre du tracé de la RD 914. A l'est, il s'étend jusqu'à la mer au niveau de l'ancienne embouchure du fleuve et compte 700 m de plage naturelle qui représentent un des derniers espaces sauvages de la côte roussillonnaise.

La commune d'Elne constitue un des pôles de développement structurant à l'échelle de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérus dont elle est membre, elle est la seconde ville de l'EPCI après Argelès-sur-Mer et l'une des 10 villes les plus importantes du département des Pyrénées-Orientales.

Elne est inscrite aux politiques prioritaires de la ville (QPV) et lauréate du programme P.V.D.

L'histoire d'Elne se confond avec celle de l'agriculture : depuis le Néolithique jusqu'à nos jours, elle a fait la richesse de ce territoire, qui bénéficie des bienfaits du Tech et de sa plaine d'inondation.

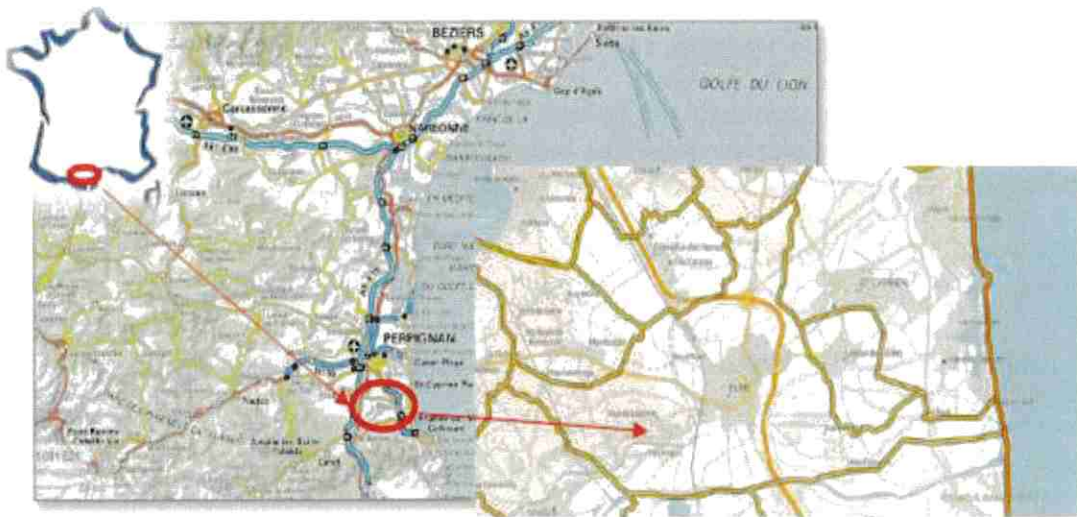
Depuis quelques décennies, le marché maraîcher européen a forcé la déprise agricole et appauvri la ville, qui n'a pas pu rebondir comme ses voisines, les stations balnéaires du littoral. Elne possède pourtant bien des atouts : un patrimoine historique et monumental hérité de sa grandeur passée, sa situation au carrefour de nombreuses voies de communication du Roussillon, une population qui rajeunit, et enfin, sa longue histoire tournée vers la terre, qui peut constituer un avenir nouveau, durable et résilient.

Dans le même temps, la commune se trouve en situation de transit à l'échelle régionale et nationale. A l'échelle régionale, la commune assure le lien entre l'agglomération de Perpignan et la côte rocheuse. A l'échelle nationale, la commune est reliée au réseau ferré et l'autoroute A9 a été tracée à une dizaine de kilomètres à l'ouest.

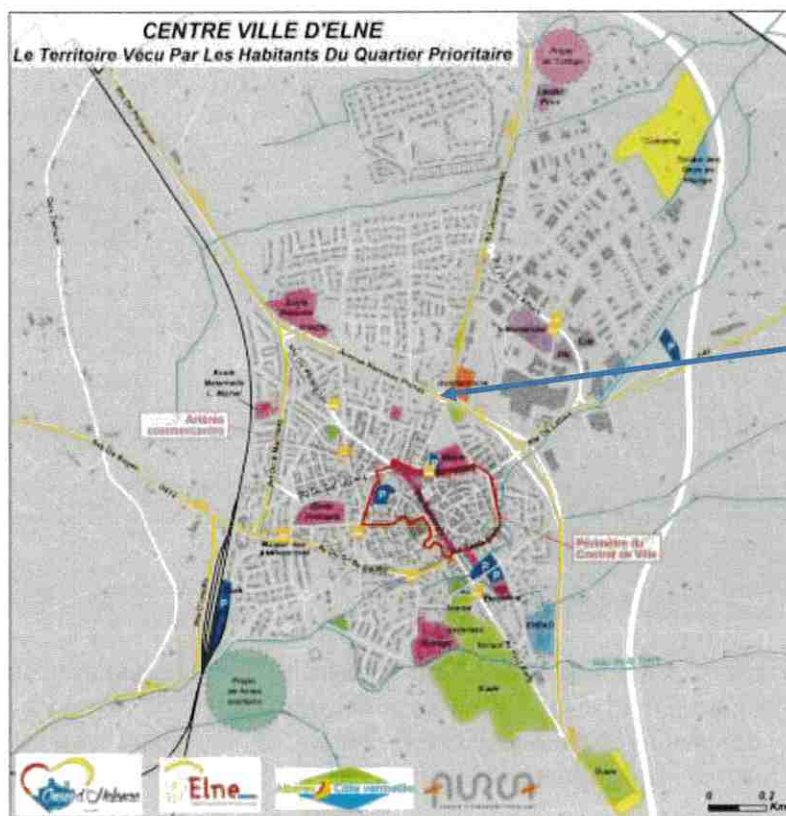
En outre, la RN 114 qui traverse la commune assure une grande partie des flux entre l'autoroute A9 et les stations balnéaires de la côte sableuse et de la côte rocheuse.

Ces dernières années, à la suite de l'aménagement d'un contournement bien au-delà de la route nationale qui la traversait auparavant, la ville a commencé à s'étendre de manière notable vers le nord, au travers de nouveaux quartiers principalement résidentiels, ce qui laisse augurer à la fois une augmentation de la population et un rajeunissement de celle-ci, les nouvelles maisons étant souvent habitées par de jeunes

couples. Elne est ainsi la ville la plus jeune de son EPCI et la seule à être en quartier prioritaire politique de la ville.



Par le biais de son Contrat de Ville, la commune d'Elne promeut la politique de la ville en faveur de la cohésion urbaine et de solidarité envers le Quartier Prioritaire de la Ville. Elle vise à améliorer les conditions de vie des habitants en mobilisant plusieurs actions et dispositifs, notamment en faveur des mobilités.



Avenue N. Planas
Traverse la commune du
nord au sud

1- État des lieux et transition énergétique

La Commune d'ELNE est encore fortement dépendante des énergies fossiles dans les consommations quotidiennes (pétrole, gaz) dans ses bâtiments et en matière de transport. Les transports sont le premier secteur consommateur du territoire, cela représente plus de 31 % des consommations énergétiques du territoire et 42% des Gaz à Effet de Serre.

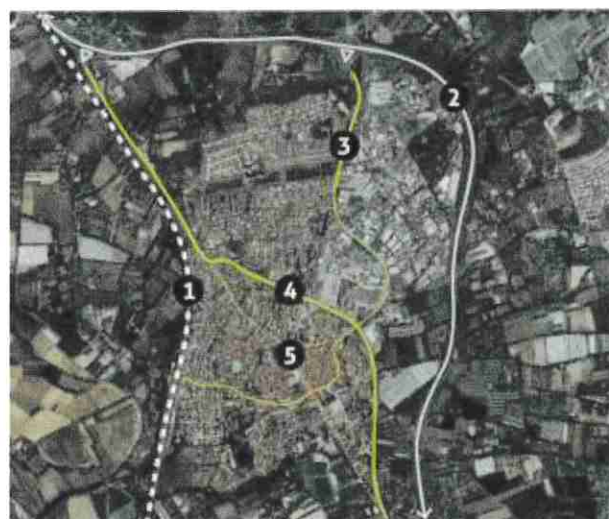
La commune dispose d'un fort potentiel d'énergies renouvelables (solaire et éolien) mais doit composer avec le territoire paysager à préserver (telle que la Colline Saint Martin) et urbain (zone de protection et site patrimoniale remarquable, règle de co-visibilité depuis la Cathédrale ...).

En tant que Commune membre de la CCACVI, elle est partie prenante dans les engagements pris par l'intercommunalité suite à l'adoption du Plan climat air énergie territorial (PCAET) le 6 mars 2018.

Ce programme en faveur du développement durable comprend un diagnostic du territoire, une stratégie permettant d'atteindre des objectifs chiffrés, un plan d'action, un bilan à mi-parcours et une évaluation. Mis en place pour 6 ans (2019-2025). Les objectifs visés étant de plusieurs ordres : La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire, afin de lutter contre le changement climatique (volet « atténuation »). L'adaptation du territoire aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer les impacts économiques, sociaux, sanitaires, etc. (volet « adaptation ») et l'amélioration de la qualité de l'air, afin de préserver la santé des habitants du territoire.

La Commune d'ELNE est engagée depuis 2021, en concertation avec les habitants, à l'élaboration d'un plan des mobilités douces sur la commune. Cette démarche mettant au cœur de la réflexion le piéton et les mobilités douces, il en résulte des préconisations visant à dévoiturer la commune, améliorer le cadre de vie, donner la priorité aux mobilités douces, relier le centre-ville aux quartiers externes, préserver la qualité de l'air et favoriser les plantations urbaines.

Source : CAUE 66 – réflexion sur les mobilités mai 2022



Situation actuelle	
1	Voie ferrée
La voie ferrée borde l'ouest de la commune, elle agit comme une sorte de limite naturelle mais n'a pas réellement sa place compte tenu de sa faible utilisation.	
2	La RD914, contournement
La RD contourne la commune par le Nord-Est, elle a été très importante pour diminuer le flux dans la commune.	
3	Les RD -Montescot vers Aléria
Coupe la commune du sud-ouest au nord-est. Gabarit de voirie intermédiaire, ponctuée de 7 ronds points, les directions sont peu claires.	
4	Entrée Nord-Ouest et Avenue Narcisse Planas
Coupe la commune du Nord-ouest au sud-est. L'avenue Narcisse Planas est une coupure par endroits et une limite.	
5	Ancienne route nationale
Elle marque la limite entre la ville haute et la ville basse. Bordée de commerces c'est une rue à enjeux qui se meurt.	

Elne est un territoire ancré au cœur des nœuds de circulation de la plaine du Roussillon avec des axes N/S (D914) et E/O (RD612 et D40). L'étalement urbain, caractérisé par des discontinuités urbaines y à favoriser la prédominance de la voiture. Il y domine une logique de flux vers l'Est (St-Cyprien) depuis les quartiers sud et des flux d'Ouest passant par la rue Nationale en centre-ville.

Le Plan Pluriannuel des Mobilités Apaisées, à partir de l'utilisateur le plus nombreux et le plus vulnérable : le piéton a été adopté au premier trimestre 2024.

Ce plan a pour objet :

- De lutter contre la prédominance de la voiture et le manque de modes doux
- De résoudre les discontinuités urbaines

- **D'améliorer la sécurité routière**
- De répondre au problème des personnes à mobilité réduite et permettre l'accessibilité pour tous
- De lutter contre le déclin du centre-ville.

La stratégie est donc basée sur une meilleure gestion au quotidien des infrastructures mais aussi des investissements responsables. En effets, de lourds travaux d'investissement sur les voiries et parkings : aménagements cyclables, mise en sécurité, résorption de discontinuités, création de pistes cyclables, expérimentation de piétonnisation, offre de stationnement..., sont nécessaires afin de favoriser les mobilités et diminuer l'usage de la voiture pour des trajets de courte distance.

2 Le contexte :

Le plan de mobilités apaisées et les priorités d'interventions ont été définitivement adoptés au premier trimestre 2024, il s'agit de le mettre en œuvre avec une priorité donnée à relier les pôles de vie et les quartiers entre eux et permettre le franchissement des grands axes qui aujourd'hui fragmentent le flux des mobilités douces sur la commune.

Parmi les problématiques majeures relevées : les questions liées au stationnement, aux mobilités douces, à la place de la voiture dans le cœur urbain, mais aussi le réaménagement de la traversée de la commune, de l'entrée nord à l'entrée sud pour résoudre les problèmes de sécurité routière (nécessité impérieuse de diminution de la vitesse de l'automobile).

Sur l'Avenue Narcisse Planas, le diagnostic révèle :

- Une vitesse excessive des automobilistes
- Des obstacles et entraves aux liaisons transversales entre la ville ancienne et la ville nouvelle
- Des nœuds routiers dangereux et un manque quasi total d'aménagements longitudinaux aux abords de la chaussée, pour les piétons et les vélos.



3 Les objectifs et les enjeux :

L'opération consiste donc en la réalisation dès 2024 de deux premières coutures sur l'Avenue Planas et en continuité d'opération travailler sur une troisième couture reliant l'ancien marché de Gros à la rue du Marché et traiter la question du stationnement (aménagement de l'ancien boulodrome) :

2024 :

- **1ère couture** : création d'une interdiction de tourner à gauche (Av. Planas-Chemin des Trilles)
- **2ème couture** : sécurisation de la traversée par l'aménagement d'un îlot séparateur face au pôle médical

2024/2025 :

- **3ème couture** : connexion par la création d'un plateau traversant entre le futur parking (ex boulodrome) et l'ancien Marché de Gros
- **Aménagement d'un parking d'une cinquantaine de places de stationnement** rue du Marché (ex boulodrome)

La première tranche de travaux (coutures 1 & 2) doit permettre la création de 2 liaisons transversales le long de cette avenue (ancienne RN114) pour une intégration plus urbaine de cet axe très fréquenté avec comme objectif de faciliter, sécuriser et faire éclater les flux de circulation (autos, piétons, vélos...). Véritable reconnexion de la ville ancienne avec les nouveaux quartiers mais aussi vers les pôles générateurs de mobilités tel que l'école primaire F. Dolto et le pôle médical (centre municipal de santé, opticien, pharmacie...).

Avec la création de la dernière tranche de la ZAC et la reconquête de l'ancien site du marché de Gros, la deuxième tranche de travaux intervient en continuité sur cette colonne vertébrale de la ville pour terminer de réaliser la couture entre ville ancienne et ville nouvelle. La création d'une nouvelle offre de stationnement devant faciliter les déplacements décarbonés.

L'idée générale étant de penser les axes et aménagements futurs vers les usages multiples de la voirie : cheminements piétons, pistes cyclables, espaces pour les riverains.... Dans cette nouvelle approche, **un partage de la voirie doit se faire en faveur des piétons et des habitants pour améliorer le cadre de vie et promouvoir les mobilités actives**. Il s'agit dès lors de reconsidérer la place accordée aux piétons sur la chaussée et de rendre le parcours attractif aux modes doux par la mise en place d'espaces de qualité, sécurisés et plus généreusement dimensionnés.

4 Insertion du projet dans la dynamique territoriale de la transition écologique

A l'heure du défi climatique et du contexte mondial, la commune d'Elne a bien pris conscience de l'impérieuse nécessité de s'inscrire en faveur de la transition écologique et énergétique. Pour cela, elle s'est engagée, dans une démarche de co-construction avec les habitants depuis 2021 (démarche concertée, ateliers participatifs, réunions publiques et plan d'actions) sur la thématique des mobilités actives à partir de l'usager le plus nombreux et le plus vulnérable : le piéton. L'objectif premier étant d'apaiser les circulations au sein de la commune, de manière à les rendre respectueuses de tous ses habitants.

Dans son projet de valorisation et de développement du territoire le travail sur les mobilités du quotidien est inscrit dans sa stratégie d'intervention (cf. ci-joint extrait du contrat Bourg-Centre Occitanie – AXE 2).

Face aux enjeux de transition écologique, de sécurité routière et de cadre de vie, Elne souhaite optimiser les déplacements inter-quartiers, renforcer la lisibilité des espaces, travailler sur l'accessibilité à travers les mobilités actives (cheminements piétons, pistes cyclables, besoin des PMR, sécurisation des coulés doux, reconnexion de tronçons éparses existants), ou encore tendre vers une piétonisation du centre-ancien (réflexion en cours) pour **se réapproprier les Espaces Publics**.

De nombreux projets/actions ont déjà vu le jour et sont déjà en cours de formalisation, pour apaiser les différents flux, tels que :

- les aménagements sur les chaussées existantes (bandes cyclables, contre sens ou double sens cyclable, marquages au sol...)
- Travail sur les sens de circulation et les réductions de vitesses des flux routier (modification des régimes de priorités, sécurisation des franchissements...) ex : avenue Général de Gaulle – Boulevard Coste Baills
- réalisation d'une 1^{ère} boucle du Boul'Vert (3km de promenade)
- expérimentation à venir « zone de rencontre /piétonisation de la Route Nationale »

AXE STRATEGIQUE 2 : AGIR EN FAVEUR DES MOBILITES POUR TOUS

La prise en compte prioritaire de l'expérience du piéton dans l'aménagement de la ville conduit à restituer un cadre de vie plus sûr, plus agréable, plus convivial pour tous.

EXTRAIT CONTRAT BCO- ELNE – AXE2 AGIR EN FAVEUR DES MOBILITÉS POUR TOUS
F.A. 2.2 PROMOUVOIR LES MOBILITÉS DOUCES F.A. 2.3 REPENSER ET OPTIMISER LE STATIONNEMENT
F.A. 2.4 RELIER LES ESPACES URBAINS ENTRE EUX – TRAVAIL SUR LES COUTURES URBAINES
– Projet 2.4.1



Axe 2	Fiche action 2.4.
AXE STRATEGIQUE 2 : AGIR EN FAVEUR DES MOBILITÉS POUR TOUS	Titre de l'action : ACTION 2.4 Relier les espaces urbains entre eux en travaillant sur les coutures urbaines
Présentation de l'action	
Contexte	
Elne est une commune fragmentée par les différentes voiries. Les différents quartiers : las closes, las trilles, ville haute, ville basse, sont définis majoritairement par des barrières telles que les voiries, le relief, les bassins d'orages, etc. Une ville ne peut se construire sur des barrières mais bien au contraire, sur des liaisons. Le contournement d'Elne par la RD914 (voie rapide) a permis de créer une alternative au flux tendu de voitures. Cependant la circulation n'est toujours pas apaisée. Les voies, comme l'avenue Narcisse Planas, fragmentent la commune. Le lien est rompu entre les quartiers, la continuité naturelle est impossible, le piéton, une fois encore n'a plus sa place. La ville n'est pas seulement une masse démographique ou un espace densément bâti, elle correspond à des rapports spécifiques que les citoyens entretiennent entre eux et avec leur espace de vie. De manière générale la commune d'Elne est bloquée en termes de développement et de communication, à l'ouest par la voie ferrée, véritable limite. Au sud par les différents canaux, véritable élément patrimonial qui font le lien avec les terres agricoles. Et au nord est par l'avenue Narcisse Planas Les frontières est et ouest qui bordent la commune sont intéressantes car elles recentrent la commune et limitent son étalement sur les terres agricoles. La ville est faite par ses habitants. L'essor d'une ville ne peut se faire lorsque les connections et les interactions humaines sont limitées par les véhicules.	
Objectifs stratégiques	
<i>Rendre la Ville plus accessible et fluidifier les mobilités, offrir des alternatives inédites au tout voiture par des projets de voies douces intramuros et aux abords du tissu urbain avec la proposition d'une voie douce champêtre (projet de Boul'Vert). Importance sociale de ces espaces de vies qui cultivent notre identité et le mieux vivre ensemble.</i>	
Descriptif des projets/opérations envisagés	

Projet 2.4.1 : Travail sur les voiries : Relier les espaces urbains entre eux en travaillant sur les coutures urbaines

Descriptif : Après avoir renouvelé un accord cadre, courant 2022 pour les travaux de voirie, les services ont recensé et programmé des opérations d'aménagement des voiries avec une priorité sur le volet sécurité et mobilités devant nos établissements scolaires (priorité donnée à sécuriser le circuit cycles & piétons vers le nouveau collège). Des travaux programmés à plus long terme pour l'adaptation de certains tronçons ou axes routiers très passants. (Cf. détails projet 2.2.2). Sans omettre l'impérieuse nécessité d'agir sur son bourg-centre où les largeurs de voirie se situent entre 7 et 13m. Dans ce type de largeur il est difficile, et parfois impossible de concilier des voies pour les voitures à double sens et un espace suffisant pour les mobilités douces.

Maître d'ouvrage : Commune d'Elne

Coût estimatif :

Rue du Marché : 250 000 € étude de faisabilité et travaux - début 2024.

Rue des Albères et rue du Groupe (école Néo) études 100 000 € (avec la réfection de la rue du Four à Chaux). Travaux à définir. Début 2024.

Rue Cabana (MdG) : 300 000 € entre la rue des platanes et l'Av. Mal Juin - prévisionnel : fin 2024.

Plateau traversant piétons à la rue des Trilles au niveau de l'intersection avec l'Av. N. Planas – courant 2024

Rue du Four à Chaux : 100 000 € t vx à définir exe. 2026.

(Déclinaison du programme cf. projet 2.2.2)

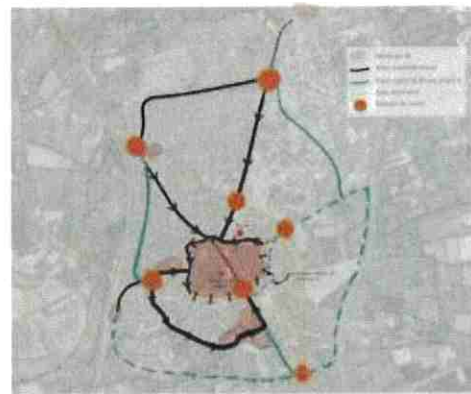
Calendrier prévisionnel : ☒ 2023 ☒ 2024 ☒ 2025 ☒ 2026

☒ 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : B.E., CAUE, CD66, EPCI

Partenariat financier : ÉTAT – CD66 divers partenaires et collectivités



Réalisation de plateaux traversants Ex : Rue des Trilles – Bd. Planas



ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION – ZONE 4AU



5 Degré de priorité, maturité technique et financière du projet

Le projet de création de liaisons transversales le long de l'avenue Narcisse PLANAS a été initié en 2005 lors de l'approbation du PLU de la Commune, dans son orientation n°1 « retrouver une nouvelle organisation découlant du changement d'affectation de la RN 114 et faire de cette déviation de 1962 une réelle composante de la ville ». Véritable fil conducteur entre la ville ancienne et les nouveaux quartiers.

Aujourd'hui cet axe, coupe la commune du Nord-ouest au sud-est : l'Avenue Planas est une coupure par endroits et une limite. Avenue très empruntée, véritable colonne vertébrale pour la commune, la nécessité de recoudre les 2 villes et de procéder à la résorption du tracé à caractère routier est primordiale.

Les services opérationnels travaillent depuis des mois avec les prestataires missionnés sur ces différents projets et les deux premières coutures sont jugées prioritaires et seront réalisées avant la fin de l'année 2024.

S'en suivront la finalisation des études de réaménagement de l'ancien boulo-drome en parking et la réalisation de la troisième couture devant relier le site de l'ancien marché de gros et la rue du Marché.

La réalisation de cette opération est donc classée urgente et prioritaire pour 2024.

Détails du calendrier de réalisation :

1. Études préliminaires : 1^{er} trimestre 2024
2. **1^{er} PHASE Travaux : JUILLET 2024**
 - **1^{ère} couture : début prévisionnel EXE 08.07 – fin EXE août 2024**
 - **2^{ème} couture début EXE septembre 2024 – fin EXE décembre 2024**
3. Finalisation de la 3^{ème} couture et de l'aménagement du futur parking
4. AAPC - **2^{ème} phase de travaux**
5. Notification des marchés – 2^{ème} phase tvx - septembre/octobre 2024
6. En parallèle sur l'année 2024 : Lancement de l'Étude de faisabilité pour les travaux d'aménagement de la Rue du Marché (connexion cv-parking & ancien marché de Gros) reprise de chaussée, optimisation du traitement des eaux et création d'une piste cyclable desservant le centre-ville (ville ancienne) depuis les nouveaux quartiers.

Plan de financement prévisionnel de l'opération – budget investissement inscrit BP 2024 pour la réalisation des travaux d'aménagements des 2 premières coutures :

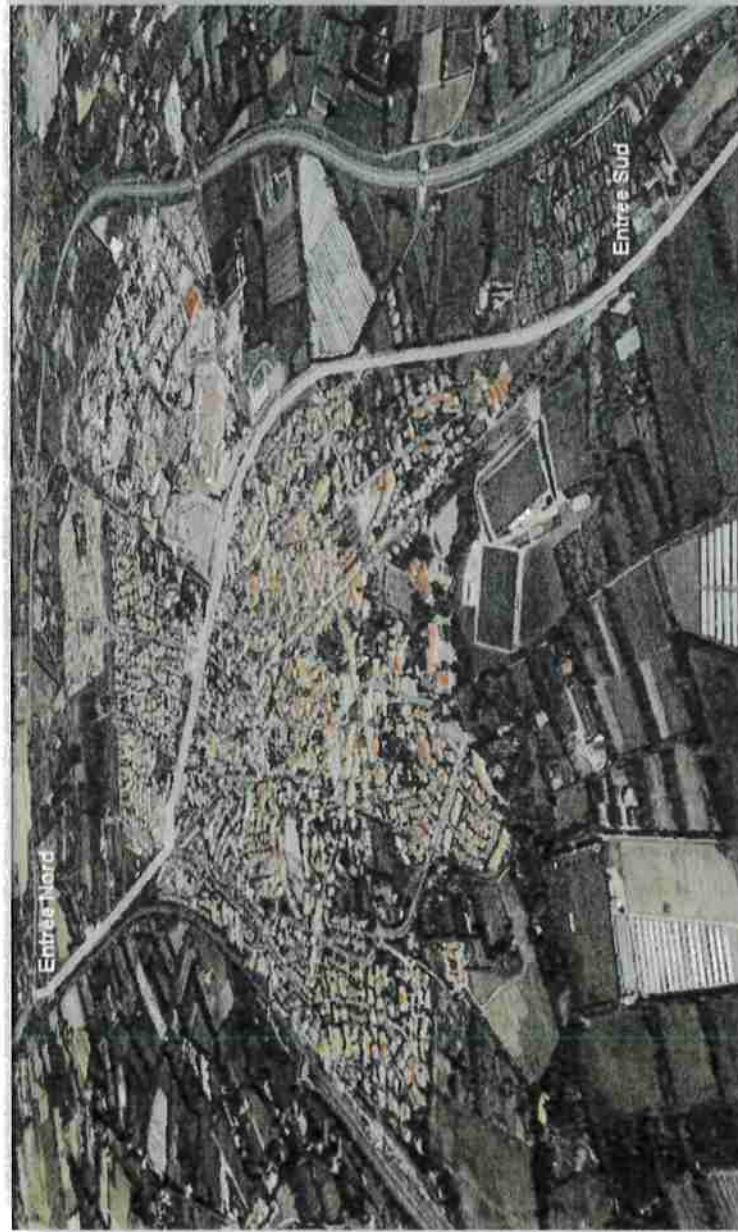
Ressources prévisionnelles de l'opération			
Financeurs sollicités	Montant en euros H.T.	Taux en %	état demande
ETAT - FV 24 – FNADT ou ADEME, DREAL, CEREMA ?	36 413,08	20 %	En cours de finalisation
Département des P.O. (Programme BCO-PVD)°	45 516,36	20 + 5 %	Sollicité
C.C.A.C.V.I. (Fonds de concours de Solidarités)	50 067,99	27,5 %	À solliciter
Autofinancement	50 067,99	27,5 %	BP 2024
Total général du projet	182 065,42	100	

La commune a bien inscrit cette opération et le budget investissement correspondant pour la réalisation des travaux des 2 première coutures

6 Localisation géographique du projet et détails techniques

Se reporter à l'annexe technique joint « Argumentaire Av. Planas – 3 coutures »

AMENAGEMENT DE 3 « COUTURES » AVENUE NARCISSE PLANAS



LE CONTEXTE : les études de 2005

Le projet de création de liaisons transversales le long de l'avenue Narcisse PLANAS a été initié en 2005 avec l'approbation du PLU de la Commune.

En effet, le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) retenait l'Orientation d'aménagement n°1 suivante :

« retrouver une nouvelle organisation découlant du changement d'affectation de la RN 114 et faire de cette déviation de 1962 une réelle composante de la ville »

Aujourd'hui, avec la création de la dernière tranche de la ZAC et la reconquête du marché de gros, la ville doit poursuivre son nouveau mode de fonctionnement basé sur la résorption du tracé à caractère « routier » pour devenir une véritable liaison « transparente » et plus urbaine.

Tout projet sur cette colonne vertébrale de la ville devra avoir pour objectif de faciliter, sécuriser et faire éclater les flux de circulation (autos, piétons, vélos ...) pour réaliser la couture entre la ville ancienne et la ville nouvelle.

Depuis, on utilise le terme « **coutures** » en lieu et place de « **coupure** »

EXTRAIT DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE 2005

ORIENTATIONS D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT retenues pour l'ensemble de la commune

ORIENTATION 1

Retrouver une nouvelle organisation
découlant du changement d'affectation
de la RN114 et faire de cette déviation
de 1962 une réelle composante de la ville

ORIENTATION 2

Améliorer la qualité de vie
des habitants
du cœur ancien
et y relancer
l'habitat permanent

ORIENTATION 3

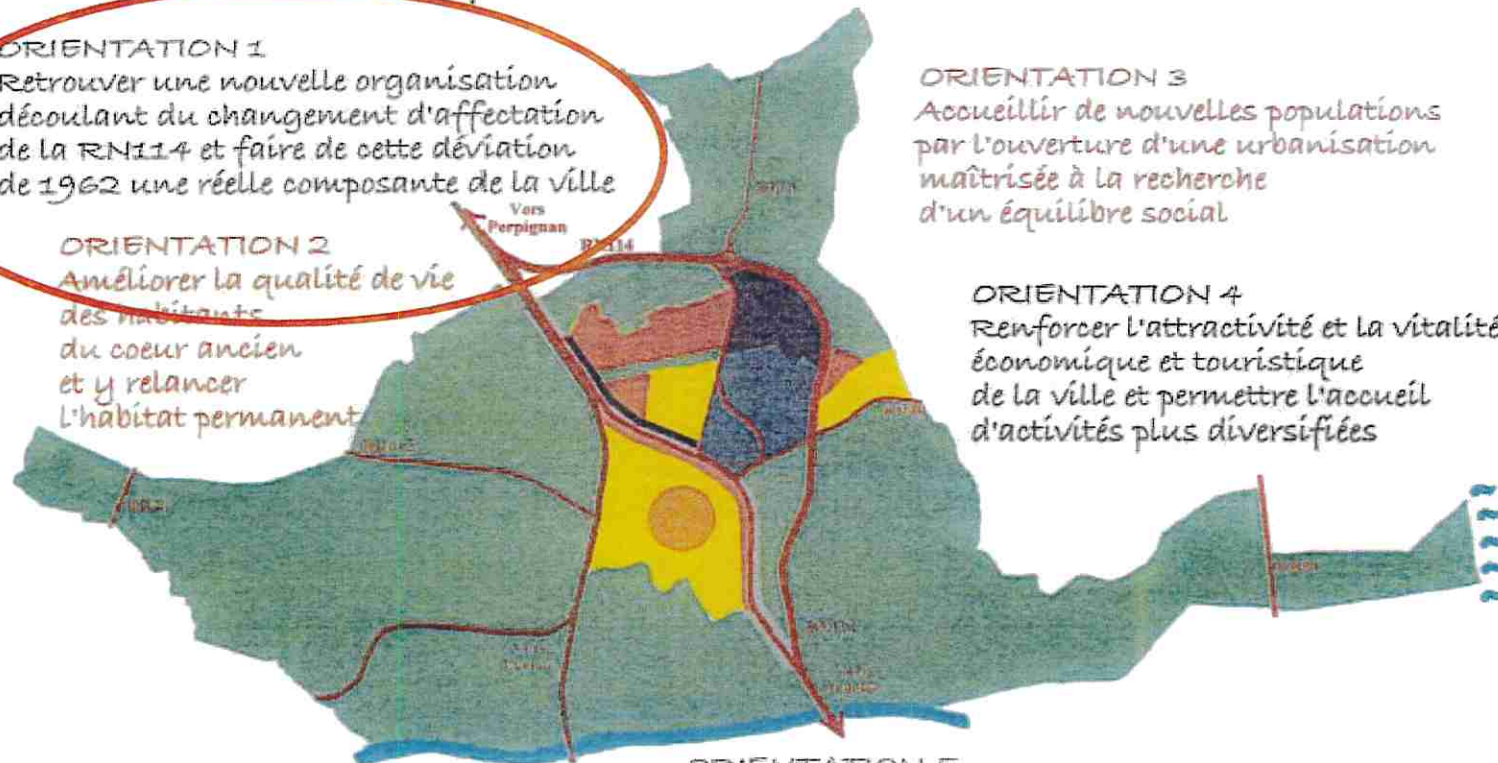
Accueillir de nouvelles populations
par l'ouverture d'une urbanisation
maîtrisée à la recherche
d'un équilibre social

ORIENTATION 4

Renforcer l'attractivité et la vitalité
économique et touristique
de la ville et permettre l'accueil
d'activités plus diversifiées

ORIENTATION 5

Préserver et valoriser l'environnement
naturel, agricole et urbain



EXTRAIT DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE 2005

PLAN LOCAL D'URBANISME

ORIENTATION 1



RETROUVER UNE NOUVELLE ORGANISATION DÉCOULANT DU CHANGEMENT D'AFFECTATION DE LA RN114 ET FAIRE DE CETTE DÉVIATION DE 1962 UNE RÉELLE COMPOSANTE DE LA VILLE



Cette orientation vise à tisser une organisation urbaine et sociale en utilisant le réaménagement de l'ancienne RN 114 comme fil conducteur entre la ville ancienne et les nouveaux et futurs quartiers.

La première coupure routière de la ville ancienne du Cami Ral est devenue au fil du temps le nerf commercial et actif du vieux centre. La déviation de 1962 a également modifié le fonctionnement et le développement de la ville. La nouvelle déviation de la RN114 offre maintenant à la ville la possibilité de retrouver un nouveau mode de fonctionnement en absorbant son tracé précédent et en estompant son caractère "routier" pour en faire une liaison plus "transparente" et plus urbaine et la colonne vertébrale de la ville.



* Réaménager en ce sens les "nœuds routiers" en interfaces entre les différents quartiers et ouvrir l'urbanisation de ce secteur par phases successives dans un projet d'ensemble, prenant en compte notamment les conclusions de l'étude de requalification de l'ancienne RN114 retraduites dans les orientations d'aménagement.



* Mettre en place des circulations douces permettant des liaisons facilitées et faire éclater les flux de circulation (autos-piétons-vélos.....) pour réaliser la couture avec la ville ancienne et nouvelle.
* Rééquilibrer la localisation des équipements publics par rapport au nouvel axe et au développement de la ville.

COMMUNE DE ELNE

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 12

UNE INSCRIPTION DANS LE CONTRAT BOURG CENTRE OCCITANIE :

Le Contrat Bourg-Centre Occitanie (BCO)

Le Contrat Bourg Centre Occitanie est un document contractuel porté par la Commune présentant le territoire et fixant une stratégie permettant de définir la vision prospective de la ville avec des thématiques prioritaires. Dans ce document figure un axe stratégique intitulé : « agir en faveur des mobilités pour tous ». On y retrouve donc sous forme de fiches actions , les principaux projets du plan des mobilités .

**ACTION 1 : penser les
connexions à la gare**

**ACTION 2 : promouvoir les
mobilités douces**

**ACTION 3 : repenser et
optimiser le stationnement**

**ACTION 4 : relier les
espaces urbains entre eux
en travaillant sur les
coutures urbaines**

UNE INSCRIPTION DANS LE PLAN DES MOBILITES APAISEES DE 2023 :

Ce projet est également le résultat de la réflexion menée par la Commune dans le cadre d'une démarche concertée avec les habitants qui a eu lieu pendant 2 ans et qui a permis en 2023 de réaliser un Plan Pluriannuel des Mobilités Apaisées, à partir de l'usager le plus nombreux et le plus vulnérable : le piéton.

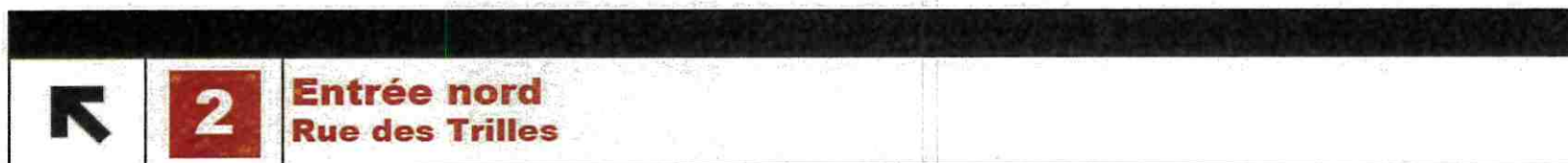
Ce plan a pour objet :

- **De lutter contre la prédominance de la voiture et le manque de modes doux**
- **De résoudre les discontinuités urbaines**
- **D'améliorer la sécurité routière**
- De répondre au problème des personnes à mobilité réduite et permettre l'accessibilité pour tous
- De lutter contre le déclin du centre-ville.

Sur l'avenue Narcisse Planas, le diagnostic révèle :

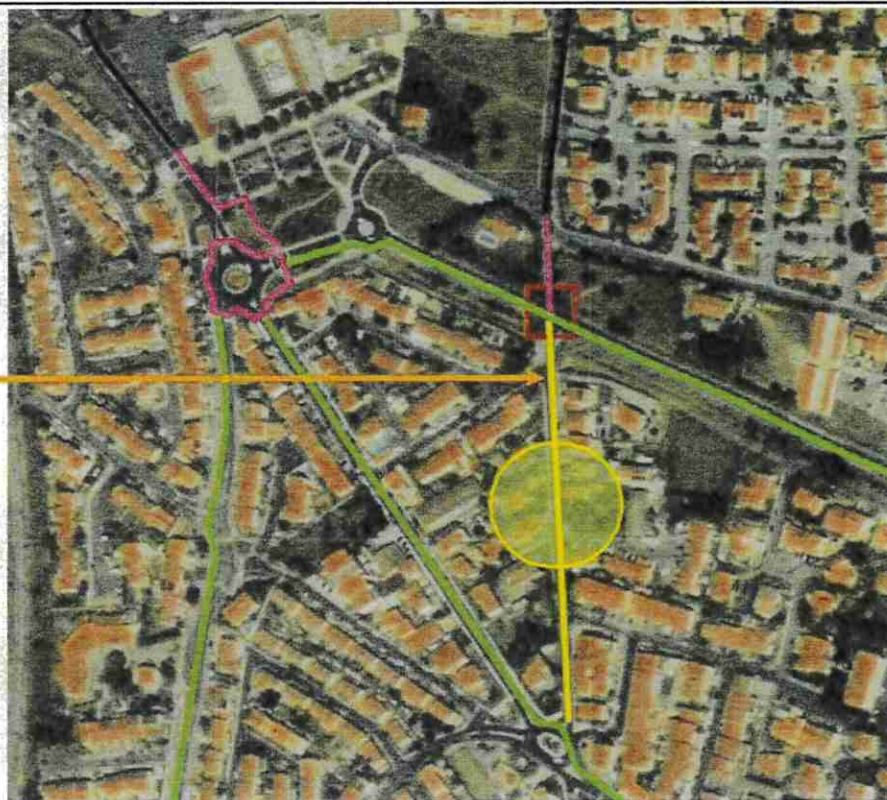
- Une vitesse excessive des automobilistes
- Des obstacles et entraves aux liaisons transversales entre la ville ancienne et la ville nouvelle
- Des nœuds routiers dangereux et un manque quasi total d'aménagements longitudinaux aux abords de la chaussée, pour les piétons et les vélos.

EXTRAIT DU PLAN DES MOBILITES APAISEES DE 2023



 Projet de piste cyclable

Mise en place d'un sens unique route des Trilles en direction de l'Avenue Narcisse Plans. Création d'une voie partagée et de places de stationnement, ainsi que d'un plateau traversant.



EXTRAIT DU PLAN DES MOBILITES APAISEES DE 2023



Création d'une piste cyclable à double sens protégée par un muret MVL.

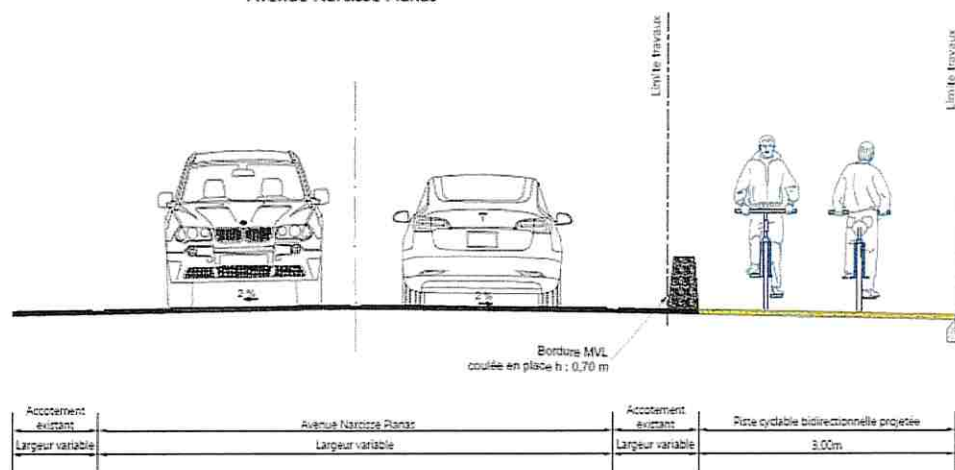


EXTRAIT DU PLAN DES MOBILITES APAISEES DE 2023



Création d'une piste cyclable à double sens protégée par un muret MVL.

Coupe C-C
Avenue Narcisse Planas

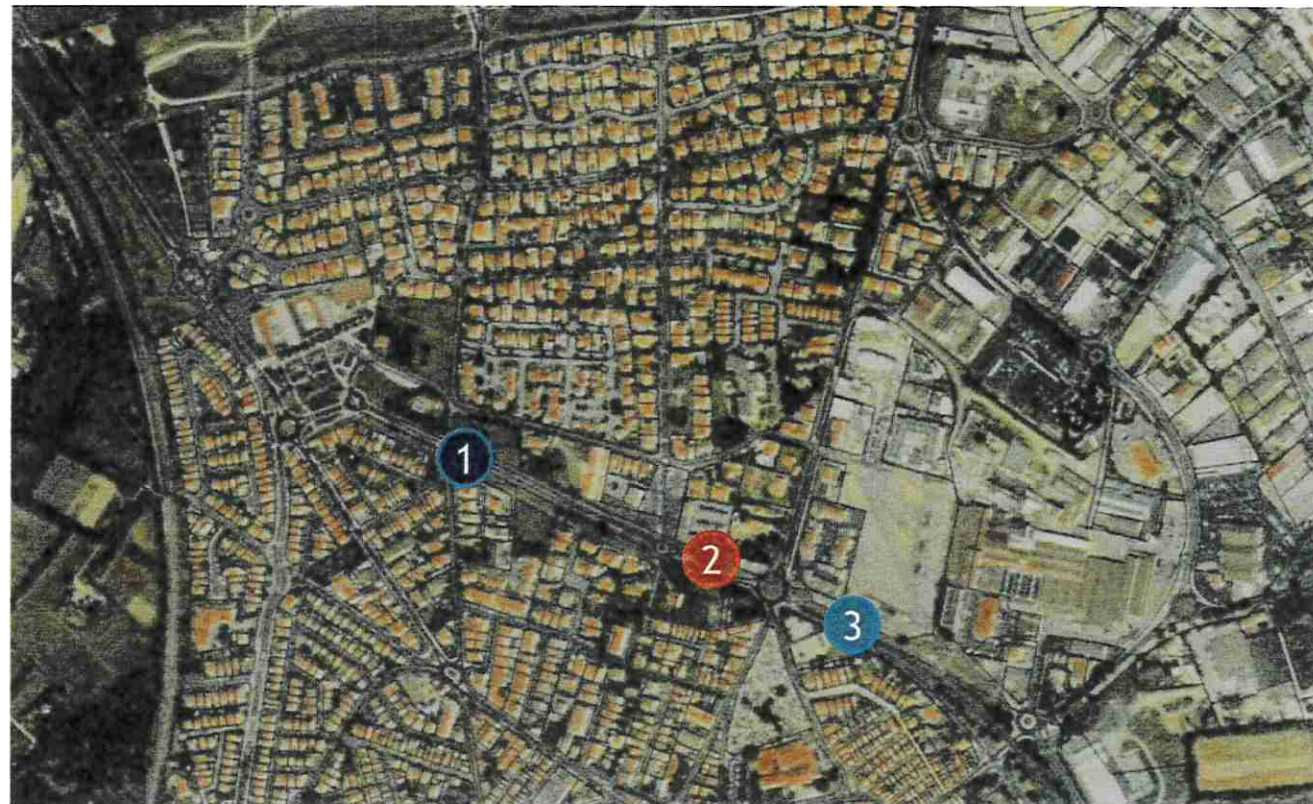


EXTRAIT DU PLAN DES MOBILITES APAISEES DE 2023

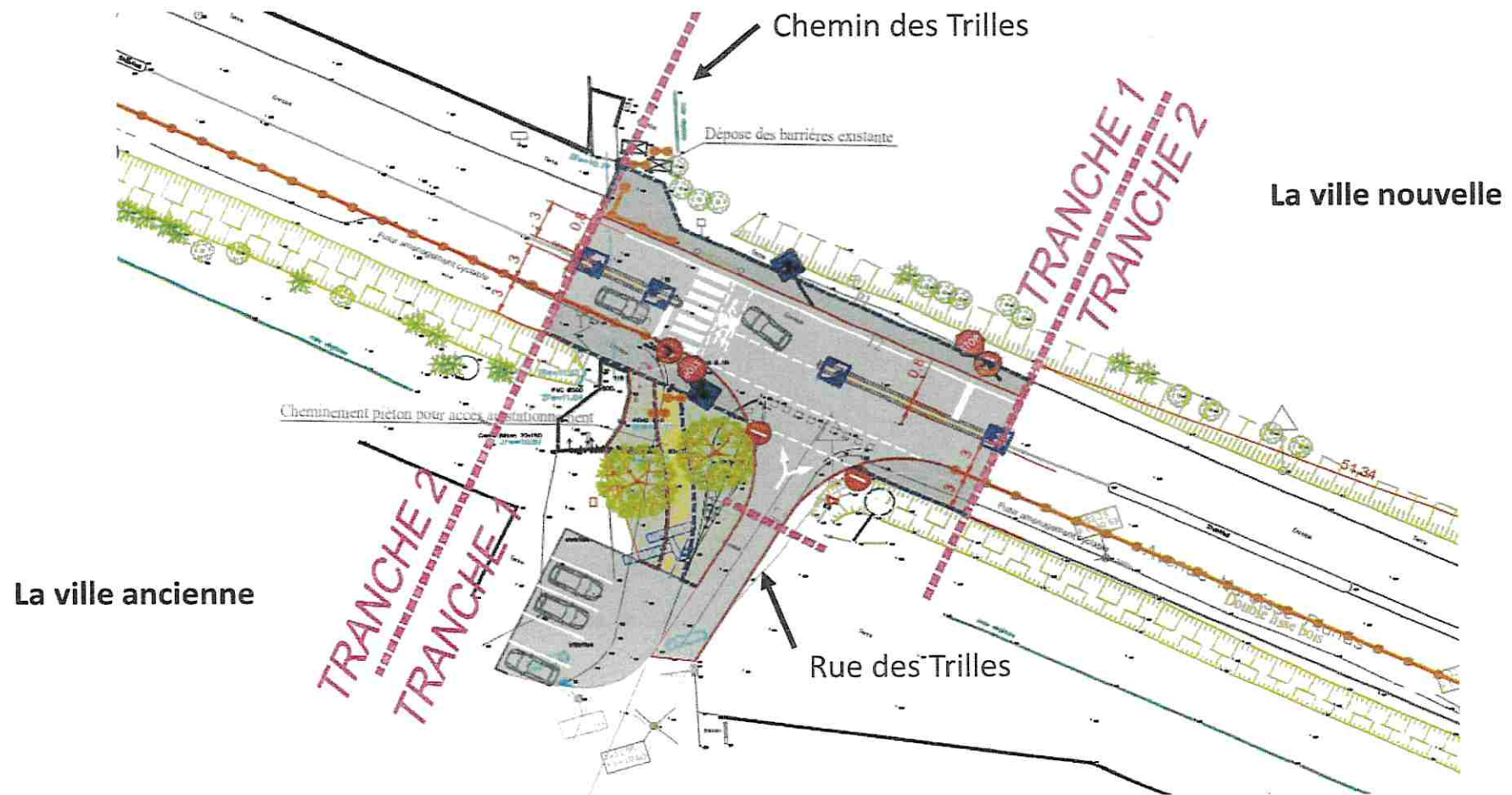


LES PROJETS EN 2024 :

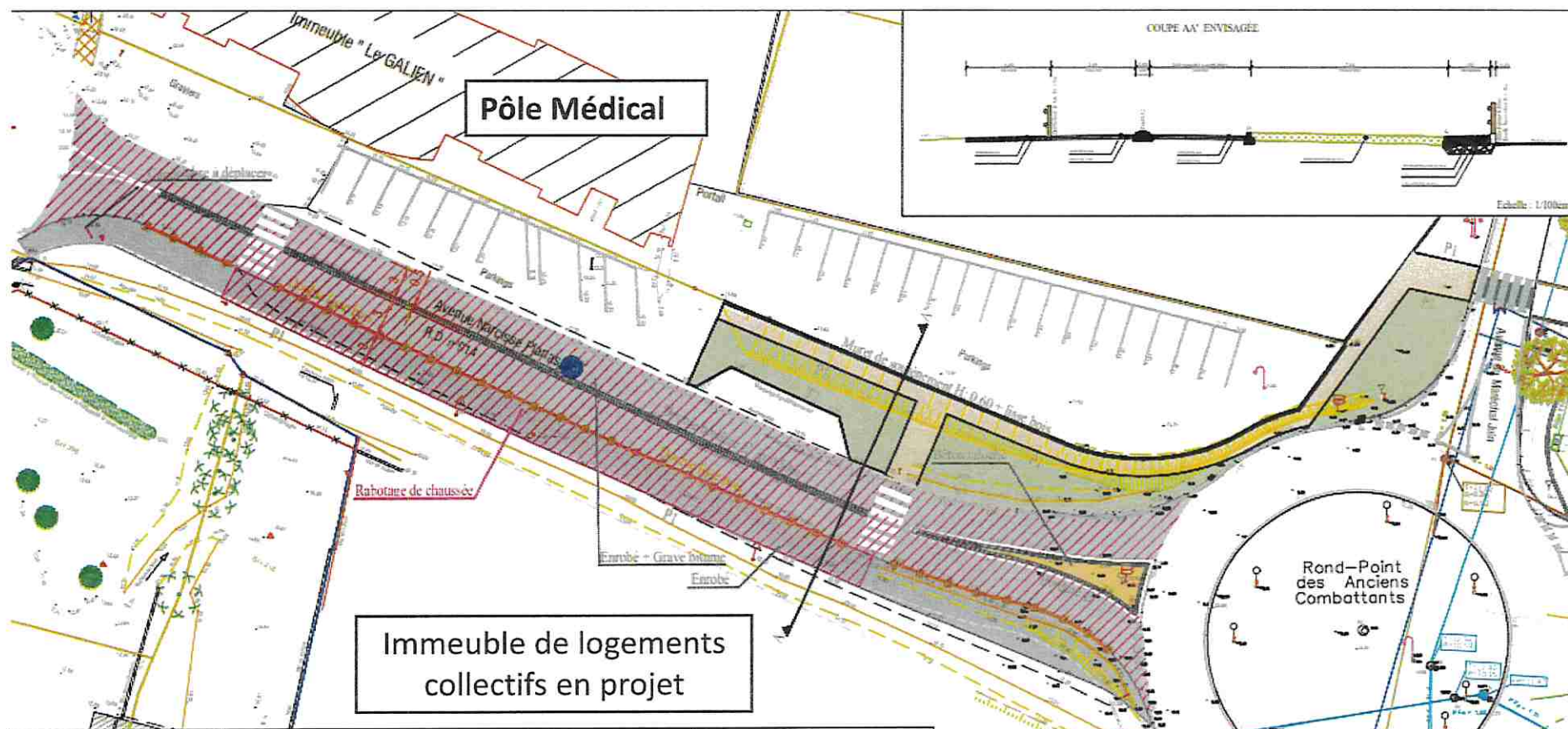
- 1 Création d'une interdiction de tourner à gauche
- 2 Aménagement d'un îlot séparateur au niveau du pôle médical, générateur de mobilité
- 3 Création d'un plateau traversant entre le futur parking et le marché de gros, pôles générateurs de mobilité



- 1 Création d'une « interdiction de tourner à gauche » reliant les quartiers anciens et nouveaux

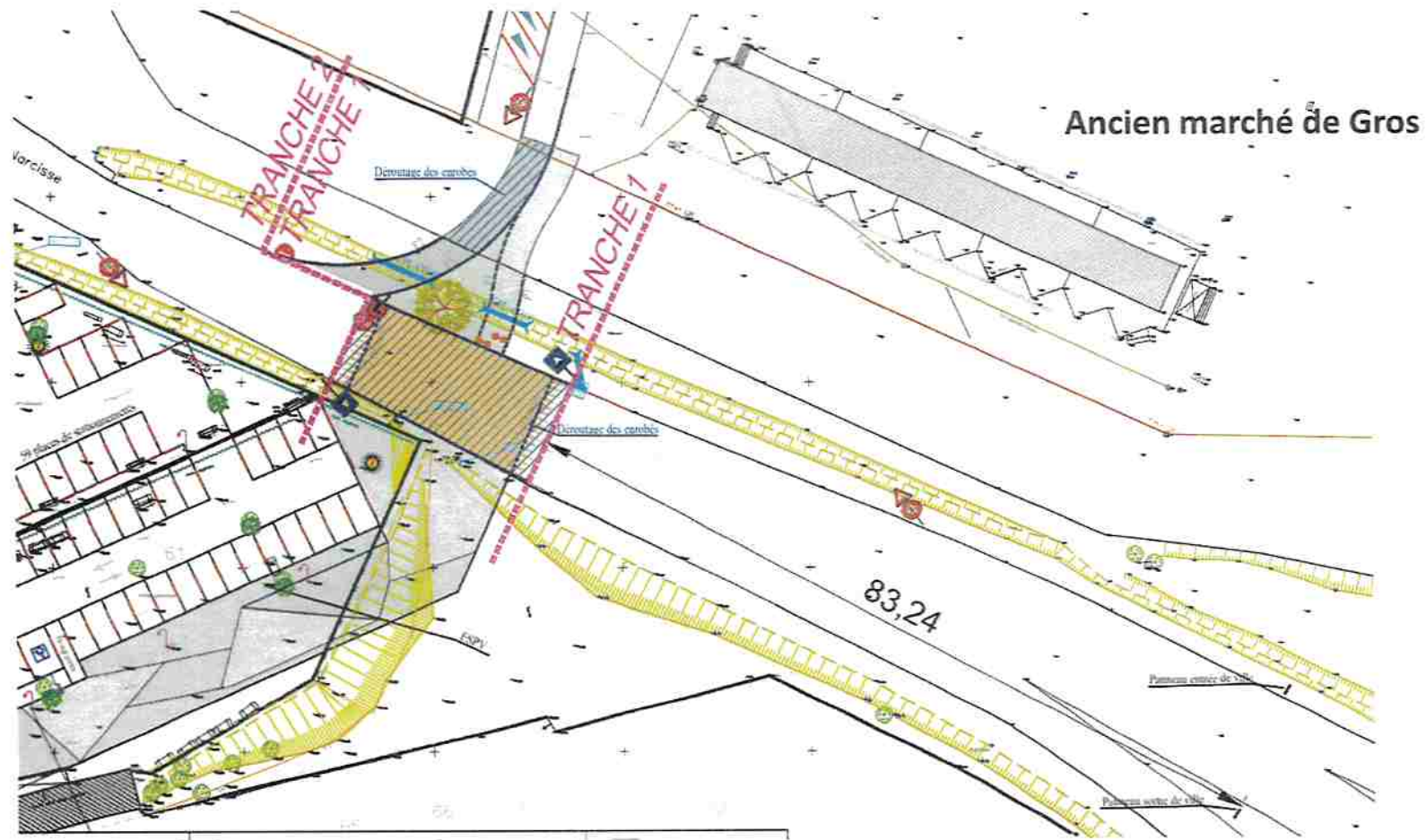


2 Aménagement d'un îlot séparateur au niveau du pôle médical, pôle générateur de mobilités



3

Création d'un plateau traversant entre le futur parking et le marché de gros



Futur parking au Boulodrome



Attestation de non-commencement d'exécution de l'opération

Engagement du demandeur

Je soussigné(e), Monsieur GARCIA Nicolas, Maire de la commune d'Elne

Intitulé de l'opération :

Opération de Travaux d'aménagement de « 3 coutures » Avenue N. Planas :

Aménagement de l'axe routier (exD914) en faveur des mobilités douces, mise en sécurité & reconnexion du centre ancien avec les nouveaux quartiers.

Montant estimatif (HT) de l'opération : **182 065,42 € H.T.**

- atteste que l'opération décrite ci-dessus, faisant l'objet de la présente demande de subvention auprès du Conseil Départemental, au titre du programme bourg-centre pour l'année 2024, n'a pas connu de commencement d'exécution ;

Certifie l'exactitude des renseignements fournis dans cette demande et m'engage à fournir au service instructeur toutes les informations ou documents jugés utiles pour instruire la demande et suivre la réalisation de l'opération.

Fait à : ELNE le 28 juin 2024

Signature et cachet :



Decret 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subvention de l'Etat pour des projets d'investissement

Objet de la subvention d'investissement : Aménagement de "3 coutures" - Avenue Narcisse Planas
: Mobilités - aménagement cyclable - résorption de discontinuités - mise en sécurité

Localisation du projet : Commune : ELNE

Bénéficiaire :	Dénomination	commune d'ELNE
	SIRET	21 660 065 000 016
	Représentant Légal	Maire, Nicolas GARCIA

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES		FINANCEMENT		
Montants éligibles indiqués en € HT		(Subventions, emprunts, fonds propres...)		
descriptifs des postes	MONTANT (€)	ORIGINES	MONTANT (€)	taux (%)
Phase 1 - 2024				
1ère couture : création d'une interdiction de tourner à gauche (Av. Planas-Rue des Trilles)	71 221,26 €			
2ème couture : sécurisation de la traversée par l'aménagement d'un îlot séparateur face au pôle médical (Av. Planas)	110 844,16 €	ETAT dispositif national :	36 413,08 €	20%
		- Département des P.O. (programme Bourgs-Centres)	45 516,36 €	25%
		- C.C.A.C.V.I. (Fonds de concours solidarité)	50 067,99 €	27,50%
		- Fonds propres	50 067,99 €	27,50%
		<u>Autres (à préciser)</u>		
TOTAL	182 065,42 €	TOTAL	182 065,42 €	100%

CALENDRIER prévisionnel D'EXECUTION DU PROJET

Date prévue de Commencement d'exécution du projet : 8/7/24

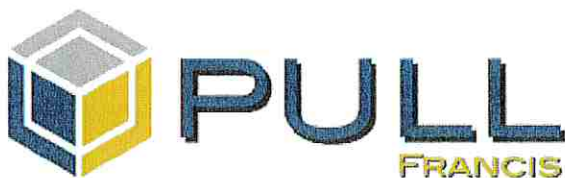
Date de Fin d'exécution du projet : 18/12/24

Fait à ELNE

le 27 juin-24

Nicolas Garcia,
Maire





TERRASSEMENT - TRAVAUX PUBLICS - RÉSEAUX DIVERS

SAS AU CAPITAL DE 150700 EUROS
MAS LE PALOL BP N°68
66200 ELNE
TEL : 04.68.22.40.94
FAX : 04.68.22.77.79
N° intracom : FR 71 381814847
N° Siret : 381814847 00012

Adresse de facturation :

MAIRIE D'ELNE
14, BOULEVARD VOLTAIRE BP 11
CITE ADMINISTRATIVE
66202 ELNE cedex

DEVIS

N°	Date Pièce	Code client	Code NIF	Date livraison	Chantier
6695	14/05/2024	MAIRIEEL			

N° prix	Désignation	Unité	Qté	PU HT	%	AV%	Montant HT
	RUE DES TRILLES - ELNE						
	Accord-cadre de travaux d'entretien de la voirie sur la commune d'Elne						
	PREPARATION						
1.1	INSTALLATION DE CHANTIER	FFT	1	800.00 €		100	800.00 €
1.3	Signalisation de circulation alternée sur piquet k10 (schéma CF 23)	1/2J	10	480.00 €		100	4800.00 €
	TERRASSEMENTS						
2.2	Déblais en terrain naturel	M3	215	18.00 €		100	3870.00 €
2.13	Règlage et comptage du fond de forme	M2	742	0.20 €		100	148.40 €
2.15	Purges de chaussée	M3	10	20.00 €		100	200.00 €
	CHAUSSÉES ET TROTTOIRS						
4.8	Réalisation d'un ancrage sur le revêtement existant	ML	38	10.00 €		100	380.00 €
4.13	Mise en oeuvre de GNT 0/80	M3	13	28.00 €		100	364.00 €
4.16	Mise en oeuvre de GNT 0/20	M3	112	30.00 €		100	3360.00 €
4.20	Mise en oeuvre d'une couche d'accrochage	M2	575	0.50 €		100	287.50 €
4.21	Mise en oeuvre d'une couche d'impregnation	M2	710	2.00 €		100	1420.00 €
4.22	Mise en oeuvre d'un béton bitumineux 0/6 mécanique	T	90	115.00 €		100	10350.00 €
4.23	Mise en oeuvre d'un béton bitumineux 0/6 manuel	T	24	145.00 €		100	3480.00 €
				A reporter			29 459.90 €

N°	Date Pièce	Code client	Code NIF	Date livraison	Chantier
6695	14/05/2024	MAIRIEEL			

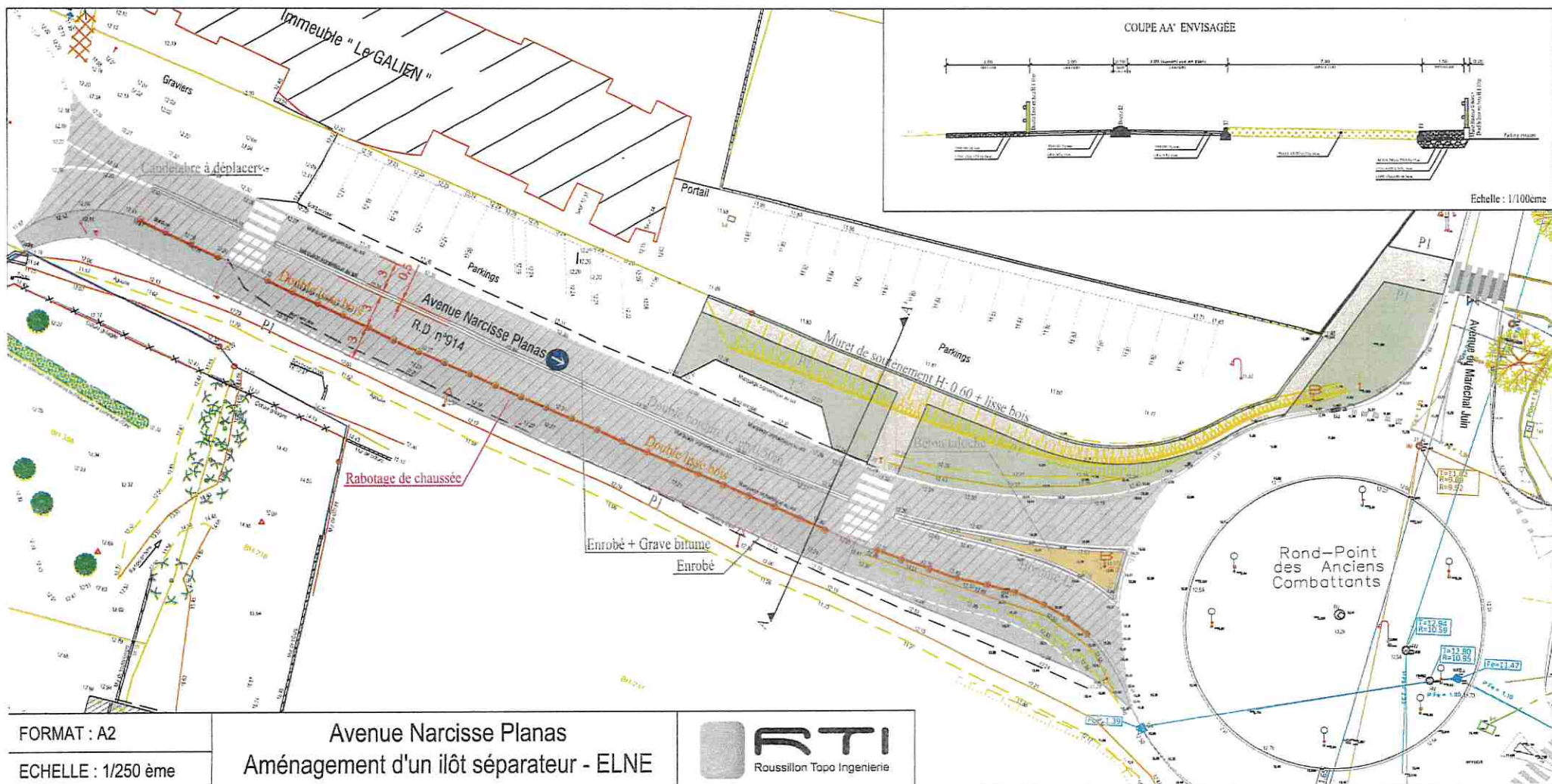
N° prix	Désignation	Unité	Qté	PU HT	%	AV%	Montant HT
4.34	Mise en oeuvre de grave Bitume 0/10	T	160	97.00 €		100	15520.00 €
4.44.1	Mise à la côte de tampons	U	1	250.00 €		100	250.00 €
4.44.4	Mise à la côte d'avaloir	U	2	60.00 €		100	120.00 €
MACONNERIE, BORDURES ET CANIVEAUX							
5.1	Démolition de revêtement existant	M2	820	12.00 €		100	9840.00 €
5.15	Mise en oeuvre de béton typ XC C 25/30 pour petit ouvrages	M3	3.5	550.00 €		100	1925.00 €
5.2	Démolition de bordures et caniveaux	ML	90	15.00 €		100	1350.00 €
5.4.1	Pose et bordures P1	ML	120	22.00 €		100	2640.00 €
5.4.2	Pose de bordures T2	ML	120	32.00 €		100	3840.00 €
5.4.9	Pose de bordures I2	ML	55	38.00 €		100	2090.00 €
5.9	Réalisation d'une dalle béton	M2	75	45.00 €		100	3375.00 €
ETUDES, CONTROLES ET ETAT DES LIEUX							
9.1	Réalisation d'un constat d'huissier	FFT	1	400.00 €		100	400.00 €
9.2	Réalisation d'un levé topographique : terrain	F	1	150.00 €		100	150.00 €
9.3	Réalisation d'un levé topographique : bureau	F	1	410.00 €		100	410.00 €
9.5.1	Déplacement sur site	F	1	137.50 €		100	137.50 €
9.5.2	Longueur de réseau détecté	ML	80	1.10 €		100	88.00 €
9.7	Marquage piquetage	ML	80	1.10 €		100	88.00 €
9.8	Rendu des résultats	F	1	330.00 €		100	330.00 €
	Rabais commercial 1.1%	F	1	-792.14 €		100	-792.14 €

Taux TVA	Montant TVA	Nos références bancaires Domiciliation : SG COURTOIS RIB : 30003 03556 00120004566 15 IBAN : FR76 3000 3035 5600 1200 0456 615 BIC : SOGEFRPP	Total HT	71 221.26 €
20 %	14 244.25 €		Total TVA	14 244.25 €
10 %	0.00 €		Total TTC	85 465.51 €
7 %	0.00 €			

Devis arrêté à la somme de Quatre-vingt cinq mille quatre cent soixante cinq euros et

Si bon pour accord, devis à nous retourner accepté et signé.

email : lpull@wanadoo.fr
site web : <http://www.pulltp.com>



SAS AU CAPITAL DE 150700 EUROS
 MAS LE PALOL BP N°68
 66200 ELNE
 TEL : 04.68.22.40.94
 FAX : 04.68.22.77.79
 N° intracom : FR 71 381814847
 N° Siret : 381814847 00012

Adresse de facturation :

MAIRIE D'ELNE
 14, BOULEVARD VOLTAIRE BP 11
 CITE ADMINISTRATIVE
 66202 ELNE cedex

DEVIS

N°	Date Pièce	Code client	Code NIF	Date livraison	Chantier
6700	14/05/2024	MAIRIEEL			

N° prix	Désignation	Unité	Qté	PU HT	%	AV%	Montant HT
	BOULEVERAD NARCISSE PLANAS						
	Accord-cadre de travaux d'entretien de la voirie sur la commune d'Elne						
	PREPARATION						
1.1	INSTALLATION DE CHANTIER	FFT	1	800.00 €		100	800.00 €
1.3	Signalisation de circulation alternée sur piquet k10 (schéma CF 23)	1/2J	14	480.00 €		100	6720.00 €
	TERRASSEMENTS						
2.2	Déblais en terrain naturel	M3	396	18.00 €		100	7128.00 €
2.13	Réglage et comptage du fond de forme	M2	1365	0.20 €		100	273.00 €
2.15	Purges de chaussée	M3	10	20.00 €		100	200.00 €
	CHAUSSÉES ET TROTTOIRS						
4.8	Réalisation d'un ancrage sur le revêtement existant	ML	45	10.00 €		100	450.00 €
4.16	Mise en oeuvre de GNT 0/20	M3	255	30.00 €		100	7650.00 €
4.20	Mise en oeuvre d'une couche d'accrochage	F	785	0.50 €		100	392.50 €
4.21	Mise en oeuvre d'une couche d'impregnation	M2	1180	2.00 €		100	2360.00 €
4.22	Mise en oeuvre d'un béton bitumineux 0/6 mécanique	T	180	115.00 €		100	20700.00 €
4.23	Mise en oeuvre d'un béton bitumineux 0/6 manuel	T	28	145.00 €		100	4060.00 €
4.34	Mise en oeuvre d'une grave bitume 0/10	T	220	97.00 €		100	21340.00 €
A reporter							72 073.50 €

N°	Date Pièce	Code client	Code NIF	Date livraison	Chantier
6700	14/05/2024	MAIRIEEL			

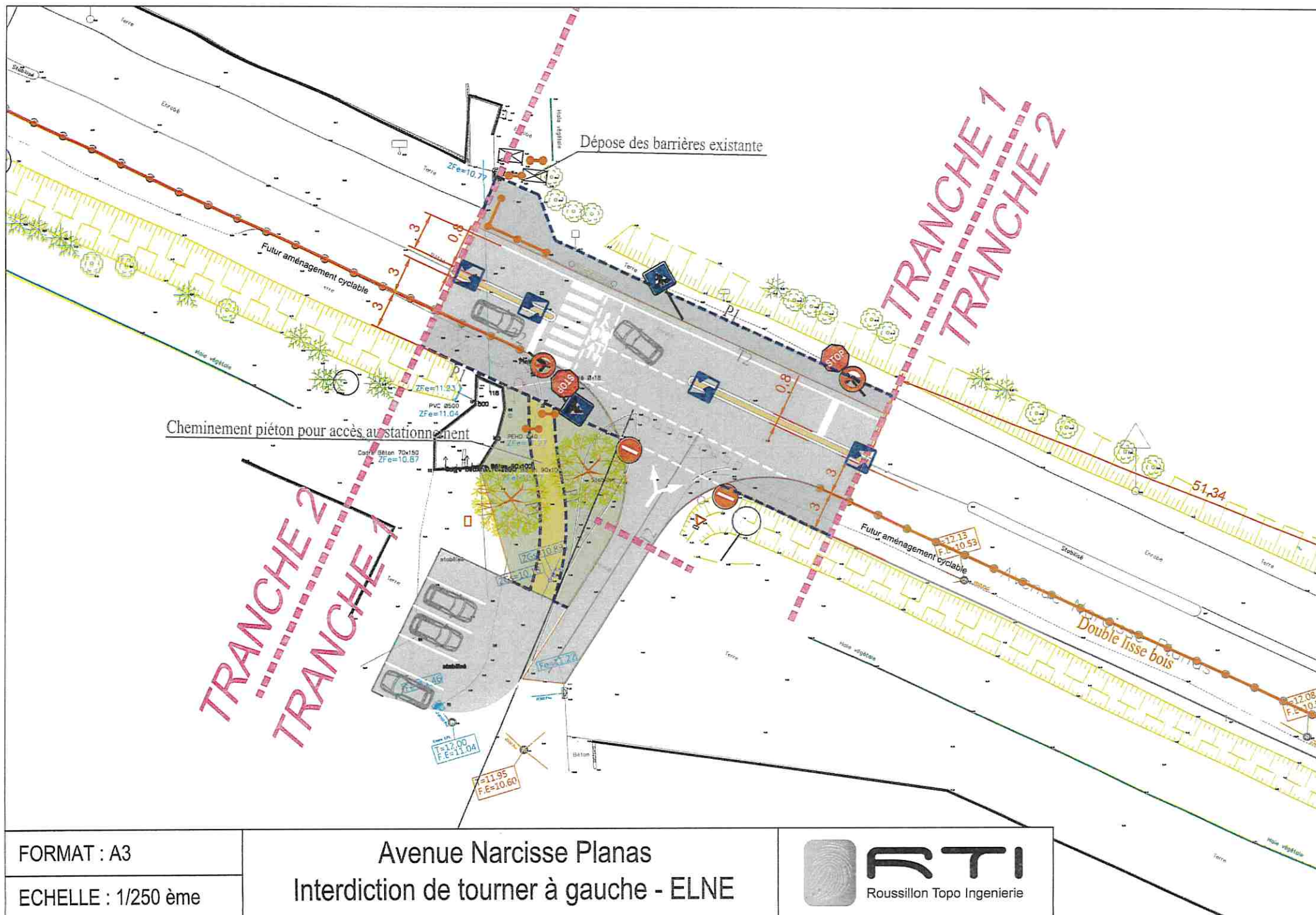
N° prix	Désignation	Unité	Qté	PU HT	%	AV%	Montant HT
MACONNERIE, BORDURES ET CANIVEAUX							
5.1	Démolition de revêtement existant	M2	1220	12.00 €		100	14640.00 €
5.15	Mise en oeuvre de béton typr XC C 25/30 pour petit ouvrages	M3	3.5	550.00 €		100	1925.00 €
5.4.1	Pose et bordures P1	ML	232	22.00 €		100	5104.00 €
5.4.2	Pose de bordures T2	ML	38	32.00 €		100	1216.00 €
5.4.9	Pose de bordures I2	ML	170	38.00 €		100	6460.00 €
5.9	Réalisation d'une dalle béton	M2	200	45.00 €		100	9000.00 €
ETUDES, CONTROLES ET ETAT DES LIEUX							
9.1	Réalisation d'un constat d'huissier	FFT	1	400.00 €		100	400.00 €
9.2	Réalisation d'un levé topographique : terrain	F	1	150.00 €		100	150.00 €
9.3	Réalisation d'un levé topographique : bureau	F	1	410.00 €		100	410.00 €
9.5.1	Déplacement sur site	F	1	137.50 €		100	137.50 €
9.5.2	Longueur de réseau détecté	ML	105	1.10 €		100	115.50 €
9.7	Marquage piquetage	ML	105	1.10 €		100	115.50 €
9.8	Rendu des résultats	F	1	330.00 €		100	330.00 €
	Rabais commercial 1.1%	F	1	-1232.84 €		100	-1232.84 €

Taux TVA	Montant TVA	Nos références bancaires Domiciliation : SG COURTOIS RIB : 30003 03556 00120004566 15 IBAN : FR76 3000 3035 5600 1200 0456 615 BIC : SOGEFRPP	Total HT	110 844.16 €
20 %	22 168.83 €		Total TVA	22 168.83 €
10 %	0.00 €		Total TTC	133 012.99 €
7 %	0.00 €			

Devis arrêté à la somme de Cent trente trois mille douze euros et quatre-vingt dix-neuf

Si bon pour accord, devis à nous retourner accepté et signé.

 email : lpull@wanadoo.fr
 site web : http://www.pulltp.com



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune d'ELNE, composé de vingt-neuf membres en exercice et dûment convoqué le douze septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas GARCIA, Maire.

Conseillers présents Nicolas GARCIA, Jacques FAJULA, Christelle JIMENEZ, Pere MANZANARES, Hayat OUTAOUKHTALT-YOUSRI, Roland CASTANIER, Fabrice WATTIER, Francis MOLINA, Rose-Marie MATTIANI, Thierry SANCHEZ, Catherine NOGUES, Alicia PARRA, Anabelle ARANDA, Anne-Lise MIRAILLES, Frédéric CERMENO, Laetitia CANTE, André TRIVES, Mathieu STUBER, Guillem CAYROL, Sabrina NOUNI, Joseph SANCHEZ, Jacques POIRSON, Jean-Marie LEFEVRE, Tony SALGUERO.

Pouvoirs Sylvaine CANDILLE à Alicia PARRA, Annie PEZIN à Anabelle ARANDA.

Conseillers non représentés Yacine EL GHAOUAL, Marie MARTINEZ, Virginie PASTORE-TAVERNIER.

DEL2024-140 – Aménagements avenue Narcisse Planas – Demandes de subventions

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

VU la délibération n°DEL2024-098 du 19 juin 2024 ;

VU les conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage n°38/22 et n°05/24 signées le 10 juillet 2024 avec le département des Pyrénées-Orientales pour l'aménagement de l'avenue Narcisse Planas ;

CONSIDÉRANT le plan pluriannuel des mobilités apaisées pour ELNE ;

CONSIDÉRANT le dossier de projet « Coutures avenue Narcisse Planas » relatif à trois coutures urbaines visant à sécuriser les liaisons entre les villes ancienne et nouvelle comme à connecter les quartiers entre eux, notamment au niveau du chemin des Trilles, de la section de voie située le long du pôle médical et du site de l'ancien marché de gros ;

La commune s'est engagée à apaiser les circulations au sein de la ville et à reconnecter les quartiers entre eux. Une attention particulière est ainsi portée à l'avenue Narcisse Planas (RD n°914A), colonne vertébrale urbaine qui scinde la commune sur un axe nord-est/sud-est mais qui rompt par là même la connexion au centre ancien avec les quartiers d'habitation de Las Closes, Las Trilles, la zone d'activités ou le collège.

Sa forte fréquentation automobile comme cyclable rend sa traversée accidentogène : sa fragmentation s'avère indispensable pour garantir une continuité sécurisée entre les nouveaux quartiers et le bourg historique. Aussi, le projet d'aménagement de l'avenue en prévoit le franchissement en plusieurs points.

Trois projets sont prévus en 2024 :

- Projet 1. Aménagement de l'intersection au niveau de la rue des Trilles et du chemin des Trilles, avec mise en place d'un stop sur l'avenue et d'un îlot central, mise en sécurité de la traversée des piétons, anticipation de la future piste cyclable et interdiction de rentrer dans la rue des Trilles depuis l'avenue,
- Projet 2. Aménagement du tronçon entre le rond-point de la rue des Pommiers et celui de l'avenue du Maréchal Juin, avec la création d'un îlot central infranchissable et anticipation de la future piste cyclable, l'ensemble devant permettre de sécuriser le fonctionnement au droit du pôle médical générateur de mobilité,

Accusé de réception en préfecture
066-216600650-20240918-DEL2024-140-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2024

Projet 3. Aménagement d'un plateau traversant au niveau de la sortie de l'ancien marché de Gros, à partir de la voie longeant l'arrière de la gendarmerie jusqu'au futur parking du boulodrome et se terminant par un mail piéton, afin de faciliter les liaisons piétonnes entre le nouveau site du marché de Gros renaturé et le centre-ville piéton.

Les deux premiers aménagements comportent des travaux en structure de chaussée dont le coût prévisionnel s'élève à 182 065,42 €HT et se décompose ainsi :

- Projet 1 : 71 221,26 €HT,
- Projet 2 : 110 844,16 €HT.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant HT	Financement	Sollicité en HT	Taux
Projet 1	71 221,26 €	Etat	36 413,08 €	20,00%
		Conseil départemental	45 516,36 €	25,00%
Projet 2	110 844,16 €	CCAVI	50 067,99 €	27,50%
		Autofinancement	50 067,99 €	27,50%
Total	182 065,42 €	Total	182 065,42 €	

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver le plan de financement présenté et de solliciter l'aide financière :

- de l'Etat au titre des Fonds vert/Axe 3 "Développement des mobilités durables en zones rurales",
- du Conseil départemental des Pyrénées-Orientales au titre des programmes d'aide aux communes,
- de la Communauté de communes ACVI au titre des Fonds de Concours de Solidarité de l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet d'aménagement de l'avenue Narcisse Planas ci-dessus exposé et son plan de financement ;

SOLLICITE auprès de l'Etat, une subvention au titre des Fonds vert / axe 3 "Développement des mobilités durables en zones rurales" ;

SOLLICITE auprès du Conseil départemental des Pyrénées-Orientales une subvention au titre des programmes d'aide aux communes ;

SOLLICITE auprès de la Communauté de communes ACVI une subvention au titre des Fonds de Concours de Solidarité ;

PREVOIT les crédits au budget de l'exercice en cours ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

Scrutin :

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente délibération dans les deux mois qui suivent la date de sa notification et/ou de sa publication. À cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (Espace Pitot - 6 Rue Pitot - 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la délibération ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'Etat dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "télérécurse citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
066-216600650-20240918-DEL2024-140-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2024

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -

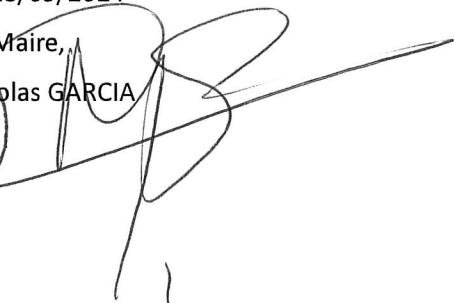
Le secrétaire de séance,
Francis MOLINA



Publication électronique le :

Le 18/09/2024

Le Maire,
Nicolas GARCIA



Accusé de réception en préfecture
066-216600650-20240918-DEL2024-140-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2024

